

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 juillet 2016

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 4 juillet 2016, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Christian Trémoulet, Josiane Mouchet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Philippe Delerce, Denise Gignoux, Christophe Coste, Bernard Meillasson

Excusées : Carole Dinger (pouvoir à Christian Trémoulet), Cécilia Mota (pouvoir à Denise Gignoux), Laurence Lassort (pouvoir à Josiane Mouchet), Coralie Marmot (pouvoir à Pierre Fillon)

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de votants	15

Date de convocation du conseil municipal 24 juin 2016

Le maire ouvre la réunion à 19 h 02

Philippe Delerce est désigné en tant que secrétaire de séance

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour : fixation du loyer de l'épicerie du Lac

I/ Compte rendu de la séance du 6 juin 2016

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Décision modificative sur le budget primitif de la commune de 2016

Sur proposition du maire, afin de prendre en compte le solde du financement des travaux de la voie verte par le Syane 74,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de voter une décision modificative :

M 21 534 part Syane	65 945 €
M 21 534 emprunt	95 594 €
T 13258 part Syane	65 945 €
T 168758 emprunt	95 594 €
62 878	+ 4451 €
022	- 4451 €

III/ Consolidation de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Savoie sous la forme d'un emprunt

Le maire rappelle que le 23 juillet 2014, la commune a souscrit une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € auprès du Crédit Agricole des Savoie, de façon à faire face aux fluctuations de trésorerie.

Parvenu à la date anniversaire, il est possible de consolider cette ligne de trésorerie en souscrivant un emprunt propre à financer les travaux suivants :

Voie verte, tranches conditionnelles 2 et 3

Voie verte secteur Sciez - Excenevex et secteur Yvoire - Excenevex

Aménagement de l'accès du parking de la plage

Aménagement de la place des tennis

Acquisitions foncières

Le CAS propose un prêt de 500 000 € remboursable sur 10 ans au taux de 0,97 %, soit 40 échéances trimestrielles de 13 131,19 € (total des intérêts de 25 247,52 €), frais de dossier de 500 €, avec possibilité de remboursement par anticipation.

Il convient de noter, que l'endettement actuel de la commune, avec une annuité de 168 689 €, est suffisamment bas pour permettre d'absorber ces remboursements, d'autant plus que la projection de la dette révèle une baisse de l'annuité de 72 197 € en 2019 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de souscrire un emprunt auprès du CAS tel que décrit par le maire

IV/ Décision modificative n° 2 budget primitif de la commune, emprunt auprès du CAS

Sur proposition du maire, afin d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif principal pour 2016, à la section d'investissement,

Recettes

article 1641, pour un montant de 500 000 €

Dépenses

article 2151, pour un montant de 200 000 €

article 2315, pour un montant de 300 000 €

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de voter cette décision modificative n°2 telle que décrite par le maire

V/ Résiliation des avenants à la conventions de mise à disposition des agents communaux auprès du SDIS 74

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune a signé une convention avec le SDIS 74 le premier octobre 2005, organisant les modalités de mise à disposition des agents communaux auprès du SDIS pendant leurs horaires de travail.

La mise à disposition de 3 agents communaux, Christophe Douard, David Favier-Bosson et Franck Gagneux a fait l'objet d'avenants à cette convention.

Ces trois agents étant désormais rayés des cadres, il convient de résilier les avenants 1, °2 et 3, les concernant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de résilier ces avenants

AUTORISE le maire à signer tout document utile à la conduite de ce dossier

VI/ Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau pour 2015

Pierre Artique délégué du conseil auprès du syndicat intercommunal des eaux des Moises (SIEM) commente le diaporama réalisé par le SIEM présentant son historique, sa composition, ses activités techniques, administratives et financières.

Il explique les méthodes utilisées pour évaluer la qualité de l'eau produite, stockée et distribuée.

Il présente les tarifs de l'eau et de l'assainissement, leur composition et leur évolution et répond aux questions des élu-e-s

Il explique enfin les perspectives d'évolution tant financières qu'administratives, liées surtout à l'évolution de l'intercommunalité, notamment la fusion du SIEM et de son homologue des Voirons à l'horizon 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2015 tel qu'il lui a été présenté par le vice-président du SIEM.

(NB : ce rapport-est consultable sur le site du SIEM et sur celui de la commune.

VII/ Convention d'occupation du domaine public de la plage avec « Excenevex Animation »

L'association « Excenevex Animation » sollicite une autorisation pour utiliser à titre gracieux le domaine public de la plage afin d'organiser la Beach Party les 21, 22 et 23 juillet

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer une telle convention

VIII/ Zone bleue et arrêts « dépose minute »

Le maire rappelle qu'en 2012

-une zone bleue a été instaurée en centre village, limitant le stationnement à 4 heures, rue des Ecoles, place du Centre place de la Symphorienne, ainsi que rue Lou Margali près de l'épicerie du Lac, ceci tous les jours du 1^{er} juin au 30 septembre et de 8h à 19 h.

-des places dites « arrêt minute » limités à 5 minutes ont été aménagées à titre expérimental rue des Ecoles, rue de l'ancienne poste et rue Gresoud afin de faciliter la desserte de l'école élémentaire hors périodes de vacances scolaires locales.

Il propose que la zone bleue soit maintenue pour le secteur du centre village, mais que le stationnement devant l'épicerie du Lac soit limité à 30 minutes, de façon à permettre aux chalands de faire leurs achats.

Quant aux places « arrêts minutes », il suggère qu'elles soient matérialisées et disposent d'une signalisation verticale et horizontale dès le 1er septembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONFIRME la mise en place de la zone bleue dans le centre village et devant l'épicerie du Lac et des arrêts minutes tels que proposés par le maire

PREND NOTE que des arrêtés municipaux seront pris en ce sens

IX/ Convention d'utilisation de mise à disposition des équipements de tennis au Tennis Club d'Excenevex

Le maire expose que cette convention établie le 24 janvier 2013 doit être mise à jour compte-tenu de la disparition de la couverture d'un court, de la construction d'un court en terre battue artificielle et des obligations de son entretien périodique, ainsi que du remplacement d'un bungalow mobile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de mettre à jour cette convention telle que présentée par le maire

AUTORISE le maire à la signer avec le président du Tennis Club d'Excenevex

X/ Modification du bail à ferme consenti à Barbara Morier-Genoud, mise à disposition de biens loués

Le maire rappelle que Barbara Morier-Genoud a informé le maire de son intention de transférer les biens qu'elle loue à la commune sous la forme d'un bail à ferme depuis le 13 avril 2005, à la SCE « Parc avicole Gaud » à compter du 1^{er} août 2016.

Vérifications faites, l'article L 411-37 du code rural et de la pêche maritime disposant que la locataire doit être membre de la SCE « Parc avicole Gaud » est respecté, et les statuts de cette société sont joints à la demande.

Ainsi, rien ne s'oppose à cette mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE cette mise à disposition des biens communaux loués par Barbara Morier-Genoud au profit de la SCE « Parc avicole Gaud » à compter du 1^{er} août 2016.

AUTORISE le maire à établir et signer tous documents utiles à la conduite de ce dossier.

XI/ Bail commercial de Benoit-Gilles Dufourd

Le maire rappelle que les tarifs de location ont été fixés lors de la réunion du conseil du 22 février, que le bail de l'alvéole sera établi par l'étude notariale Fumex à Evian, et que la terrasse fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public.

XII/ Voie verte Véloroute sud-lémanique, avenant de travaux et avenant de maîtrise d'oeuvre

Le maire explique au conseil que divers travaux imprévus ont dû être réalisés ou vont être réalisés par la société Colas, pour un montant global de 180 572,80 € HT se décomposant ainsi

-tranche conditionnelle n°1 : 83 782,32 € HT (réseaux pour vidéosurveillance, reprise de structure, passages piétons supplémentaires, aménagements devant des parcelles de riverains, vidéo surveillance, busage de fossés)

-tranche conditionnelle n° 3 : 96 790,48 € HT (réseaux pour vidéosurveillance, modification du giratoire du camping à la demande du CD 74, repose de poteaux bois, choix d'une glissière bois-métal plus esthétique)

En conséquence, la société Egis Villes et Transport en charge de la maîtrise d'oeuvre, a dû concevoir diverses études et consacrer du temps à suivre l'exécution de ces travaux imprévus, ce qui correspond à un avenant d'honoraires de 15 464,27 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter ces avenants de travaux Colas et de maîtrise d'œuvre Egis Villes et Transports

1/Travaux lot 1 Colas

Le marché passe de

TC1 - 265 250,87 € HT + 83 782,32 € HT = 349 033,19 € HT (31 %)

TC3 – 415 459,04 € HT + 96 790,48 € HT = 512 249,52 € H (23 %)

2/Maîtrise d'oeuvre Egis VT

103 911,50 € HT + 15 464,27 € HT = 119 375,77 € HT (14,8 %)

AUTORISE le maire à signer les avenants correspondants ainsi que tous actes utiles à la conduite du présent dossier

XIII/ Activités de centre aéré de Sciez proposé par le SISAM (syndicat intercommunaal Sciez-Anthy-Margencel)

Christian Trémoulet et Chrystelle Beurrier rappellent qu'à la suite de la sortie d'Excenevex de l'association Cynemajeunes, un rapprochement a été fait avec le SISAM gérant le « centre aéré » de Sciez, de façon à proposer aux familles des activités périscolaires et extrascolaires.

Une convention est en cours de préparation entre le SIVU scolaire Yvoire-Excenevex et le SISAM pour les activités périscolaires, et avec les communes d'Excenevex et d'Yvoire pour les activités extrascolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer cette convention.

ACCEPTE de payer le différentiel que le SISAM facture aux familles par jour et par enfant en fonction du quotient CAF

DECIDE de prendre les mesures nécessaires pour que les familles puissent avoir recours au Centre communal d'action sociale (CCAS) afin de financer tout ou partie du différentiel demandé par le SISAM aux des familles extérieures à la commune de Sciez

XIV/ Tarifs d'occupation du domaine public de la plage, danse Zumba

Sur proposition de Christian Trémoulet, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs d'occupation du domaine public de la plage pour l'activité zumba :

-cours du mercredi : 100 € par mois

-master-classes, forfait de 200 € par séance

XV/ Loyer de l'épicerie du Lac

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le loyer mensuel de l'épicerie du Lac à 787,79 €

XVI/ Urbanisme

1/ déclarations d'intention d'aliéner

Sandra et Florent Bondaz aux Genévriers, Loft and 4D Housing à Chevilly, Alain Rossat aux Marais, Gérald Braunersreuther aux Prillets

2/ certificat d'urbanisme opérationnel

Opération réalisable pour Gislène Gionzini et Georges Vincent, projet de construction de 2 maisons

3/ déclarations préalables

-Nathalie et Christophe Chapuis, surélévation, suppression d'ouvertures, création d'ouvertures, pose d'une fenêtre de toit, Les Crottes

-Anthony Collomb, ravalement de façades, Chemin de la Fontaine

XVII/ Questions diverses

a/ le maire donne lecture de l'avocate défendant la commune dans le procès l'opposant à l'Etat au sujet du permis de construire déposé par Chablais Habitat à La Tuillière.

Présent à l'audience au tribunal administratif de Grenoble, il a entendu les conclusions du rapporteur public qui sont favorables à la commune, le délibéré étant prononcé dans 3 semaines

b/ Roger Béchet signale que de nombreux véhicules se sont stationnés sur la voie verte dimanche après 15h et demande où en est l'assermentation des 2 ASVP.

Il lui est répondu que les demandes auprès du Procureur et du Tribunal d'instance déposées début juin sont en cours d'instruction.

c/ Philippe Delerce, en tant que trésorier de l'APEI, remercie le conseil pour le versement de sa subvention de 450 €

d/ Christian Trémoulet s'interroge quant aux récentes difficultés de circulation dans le Bas-Chablais.

Chrystelle Beurrier donne lecture du courriel qu'elle a adressé aux élus suite à la réunion de concertation de vendredi 1 er juillet en mairie de Sciez en présence des responsables voirie et infrastructures du Conseil départemental et les maires concernés.

Elle regrette que la presse n'ait pas utilisé ces éléments objectifs de réponse.

e/ Chrystelle Beurrier annonce que, pour le projet de Véloroute Sud Léman placé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental, (secteur situé entre Nernier et Sciez), les négociations foncières sont désormais en cours ainsi que la consultation des entreprises.

Elle informe que le Tennis Club organisera un marché de Noël

f/ Josiane Mouchet rappelle le concert « Polyphonie des chants corses » à l'église mercredi 27 juillet.

Elle recherche des personnes désireuses d'accueillir ces chanteurs pour la nuit.

g/ Agenda, réunions du conseil municipal

lundi 5 septembre, 19h (municipalité vendredi 26 août à 15h)

lundi 3 octobre, 19h (municipalité vendredi 23 août à 15h)

lundi 7 novembre, 19h (municipalité vendredi 28 octobre à 15h)

lundi 5 décembre, 19h (municipalité vendredi 25 novembre à 15h)

La séance est levée à 22h10

Le secrétaire de séance
Philippe Delerce

le maire
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 4 juillet 2016